

Département de l'Aveyron
MAIRIE DE LE CAYROL

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL.

du Mardi 17 décembre 2024, à 20 heures 00
Salle du Conseil à la Mairie

Les délibérations prises sont affichées et consultables en mairie.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil à la mairie, sous la Présidence de Bernard VALERY, Maire.

Date convocation : 11/12/2024

En exercice : 9

Exclu : 2

Présents : 5 : VALERY Bernard. TEYSSDRE Nathalie. SABY Bernadette. BURGUIERE Béatrice. LEGER Michaël.

Absents : 4 : DURAND Thierry. LUISA- MARCELA Johnny. MIRABEL Gérard. ROULIES Serge.

Pouvoir : 2 : Thierry DURAND à Nathalie TEYSSDRE et ROULIES Serge à VALERY Bernard.

Secrétaire de Séance : LEGER Michaël

Quorum : 5

Votants : 7

1/ Vote sur le PV du dernier conseil municipal du 26/11/2024 : validé à l'unanimité.

**2/ Avenant N°1 Lot 4 : Ravalement des façades : marché de réhabilitation de l'ancien presbytère du Cayrol pour aménagement d'une mairie, agence postale, salle de réunion et 2 logements. POUR : 7
CONTRE : 0 Abstention : 0
(Délibération N°43)**

Monsieur le maire informe le conseil que des travaux complémentaires sur le Lot 4 : Ravalement des façades, sont prévus sur le mur de façade du presbytère du Cayrol et mur d'enceinte, pour assurer la continuité avec le mur de l'Eglise et harmoniser les deux bâtiments.

Le montant des travaux supplémentaires est estimé à 2 598.00 € HT.

Ce qui porte le nouveau marché pour ce lot N°4 comme suit :

	HT	TTC
Montant du Marché initial	38 093.03 €	45 711.64€
Avenant 1	+2 598.00 €	3 117.60€
Montant modifié du marché :	40 691.03 €	48 829.24 €

Le maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil, après délibérations et à l'unanimité,

-Donne son accord pour la réalisation des travaux complémentaires pour le Lot N°4 : ravalement des façades,

-approuve le nouveau montant du marché modifié comme présenté ci-dessus par Le Maire,

-autorise le maire à signer l'avenant N°1 pour le lot N°4 ainsi que toutes les pièces annexes

3/Avenant N°3 Lot 14 , Electricité: Marché de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère du Cayrol, pour aménagement de la mairie, agence postale, salle de réunion et 2 logements. POUR : 7 (Délibération N°44)

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de modifications mineures apportées durant le chantier concernant le Lot 14 : Electricité, il souhaite rendre compte au conseil des différentes modifications qui ont été prévues et au final l'avenant N°3 portant sur l'ensembles des ajouts et déductions à prévoir.

La principales augmentations portent sur l'ajout d'une alarme, de branchements de prises pour liaisons bureautiques, d'un montant de + 2432.00 € HT , et +940.00 € Ht

Ensuite des travaux vont être supprimés concernant l'éclairage extérieur, modifications au niveau de La Poste, et diverses alimentations supprimées inutiles pour un montant de -1327.00 € HT ce qui génère un avenant N°3 récapitulatif comme suit :

Le Maire précise que le montant initial du marché de 24 717.00 € Ht de cet avenant concerne la tranche ferme du marché qui avait été signé pour un total de 47 802.00 € Ht avec la tranche optionnelle des 2 logements comprise.

	HT	TTC
Montant HT du Marché	24 717.00 €	29 660.40€
Avenant 1	2 432.00 €	2 918.40€
Avenant 2	940.00 €	1 128.00€
Avenant 3	- 1 327.00€	-1 592.40€
Montant modifié du marché :	26 762.00 €	32 114.40 €
(+ 2045 €)		

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité,

- donne son accord sur les modifications des travaux prévues et les montants estimés,
- valide l'avenant N°3 reprenant toutes les modifications à faire et leurs plus ou moins-values
- autorise le maire à signer de l'avenant N°3 sur le Lot N°14 : Electricité, et toutes les pièces annexes.

4/ Demande DETR 2025 sur travaux Réhabilitation de l'ancien presbytère du Cayrol pour aménagement de la nouvelle mairie, agence postale et 2 logements : Plan de financement sur la dernière tranche de travaux 2025. POUR : 7 (Délibération N°45).

Monsieur le Maire informe que les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère concernant l'aménagement de la nouvelle mairie, salle de réunion et Agence postale communale sont en passent de se terminer. Il propose de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025 sur la dernière tranche concernant les travaux intérieurs de rénovation des deux logements prévus dans la tranche optionnelle du marché global qui avait été signé lors de la mise en concurrence en 2023.

Il rappelle dans un premier temps le plan de financement global ci-dessous portant sur l'ensemble du programme :

Plan de financement global de l'opération 2023-2024-2025 :

Dépenses	HT	TVA	20%	TTC
Montant HT travaux	771 827.61		154 365.522	926 193.13
MO Architectes et bureau d'études	37 400.00			
SPS	4 800.00			
APAVE Bureau Contrôle	9 225.00			
Autres frais divers				
parutions	3 000.00			
Aménagements extérieurs	20 000.00			
I Terre étude sols	1 850.00			
	848 102.61		169 620.52	1 017 723.13

Recettes				
DETR 2023	25%	120 844.00		Acquis
DETR 2024	30%	46 484.50		acquis
CD sur mairie				
Poste	21%	94 153.00		acquis
CR Rénov ENR		9 075.00		acquis
CR Accessibilité		7 057.00		acquis
CEE Economie ENR		8 441.00		acquis
CD sur logements	20%	74 377.00		acquis
CR sur logements		22 000.00		acquis
La Poste		25 000.00		acquis
		Total	407 431.50	acquis

Autofinancement par la Commune	240 671.11
Emprunt	200 000.00
	440 671.11

Montant Total HT	848 102.61	de l'opération
------------------	------------	----------------

Monsieur le Maire propose ensuite le plan de financement portant sur les travaux de rénovation des deux logements tels que prévus dans les offres reçues en 2023, qui pourront être programmées sur l'exercice 2025, les entreprises étant les mêmes que sur les deux tranches précédentes :

Plan de financement travaux 2025	
Dépenses	HT
Montants des travaux prévus en 2025 HT	189 009.86
MO architectes 24.49% sur 37400 HT	9 159.26
SPS 24.49 % sur 4800	1 175.52
APAVE bureau contrôle 24.49 % sur 9225 HT	2 259.20
Autres frais divers 24.49% sur 3000 € HT	734.70
I TERRE étude sol pour logt 24.49% sur 1850 Ht	453.06
Total HT	202 791.60

Recettes	
DETR 2025 demandée 30%	60 837.00
CD sur 2 logements	74 377.00
CR sur 2 logements	22 000.00
Total des aides	157 214.00

Autofinancement par la commune	45 577.60
Total recettes	202 791.60

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'engagement de ces travaux de rénovation des deux logements et sur le plan de financement tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire, et pris connaissance des plans de financements, proposés, à l'unanimité,

- donne son accord pour que la Commune engage les travaux de rénovation des deux logements sur l'exercice 2025, tels qu'ils étaient prévus dans les marchés signés en 2023 avec les mêmes entreprises,
- donne son accord sur le plan de financement tel que proposé par le Maire ci-dessus,
- autorise le maire à signer tous les documents, marchés, avenants, et pièces annexes liés à ce programme de travaux de rénovation des 2 logements au presbytère du Cayrol,
- délègue tous pouvoirs au maire ou aux adjoints en cas d'empêchement pour mener à bien ce projet,
- autorise le maire à demander et déposer un dossier de demande de DETR sur 2025.

5/ Demande DETR 2025 sur travaux de construction du mur de clôture du cimetière du Cayrol. POUR : 7 (Délibération N°46)

Monsieur le Maire informe que les travaux de construction du mur de clôture avaient été reportés en raison du rejet du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024.

Il propose au Conseil de représenter ce dossier de demande de subvention, les travaux n'ayant pas été commencés et reportés sur 2025. L'entreprise Dos Santos, contactée s'est engagée à maintenir son devis d'un montant de 36 044.00 € Ht pour 2025.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'engagement de ces travaux de construction du mur de clôture en 2025 et propose le plan de financement suivant.

Montant HT des travaux :	36 044.00 €
TVA 20% :	7 208.80 €
TTC :	43 252.80 €

Recettes :

DETR -DSIL 2024	40 %	:	14 417.60
Aide du Conseil Départemental		:	5 000.00
Autofinancement par la Commune		:	16 626.40
Total HT		:	36 044.00
TVA 20 %		:	7 208.80
TTC		:	43 252.80 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire, et pris connaissance du plan de financement, proposé, à l'unanimité,

- donne son accord pour que la Commune engage les travaux de construction du mur du cimetière du Cayrol, en 2025, sur la base du devis maintenu par l'entreprise Dos Santos,

- donne son accord sur le plan de financement tel que proposé par le Maire ci-dessus,
- autorise le maire à signer tous les documents et pièces annexes liés à ce projet,
- délègue tous pouvoirs au maire ou aux adjoints en cas d'empêchement pour mener à bien ce projet,
- autorise le maire a demander et déposer un dossier de demande de DETR sur 2025.

6/ Adhésion de la Commune au service médecine professionnelle et préventive du CDG12 en 2025 pour une durée de 3 ans. POUR :7 (Délibération N° 47).

Exposé :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation d'adhérer à un service de médecine professionnelle pour les agents de la collectivité.

Il propose de renouveler l'adhésion au service de médecine proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique de l'Aveyron et de signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A L'UNANIMITE LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

D E C I D E

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

7/ Nouveau ou nouvelle Délégué (e) aux commissions intercommunales de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère, commission Tourisme et commission Culture et Patrimoine. POUR :7 (Délibération N°48)

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la démission de Mme GASQ Muriel de ses fonctions de conseillère municipale de la commune de le Cayrol et par la même de ses fonctions de déléguée aux commissions intercommunales Tourisme et Culture et patrimoine au sein de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, il convient que le conseil délibère pour désigner de nouveaux délégués afin de représenter la commune.

Le conseil après délibérations, et à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la démission de Mme GASQ Muriel de ses fonctions de conseillère municipale en date du 26.11.2024,

- désigne comme délégué de la commune : **Mme BURGUIERE Béatrice** à la commission intercommunale TOURISME de la CCCLT, en remplacement de Mme GASQ Muriel,

- désigne comme délégué de la commune : **Mme BURGUIERE Béatrice** à la commission

intercommunale CULTURE ET PATRIMOINE de la CCCLT en remplacement de Mme GASQ Muriel,

-Délègue tous pouvoirs à ces délégués pour représenter la commune à ces commissions intercommunales,

8/ Nouveau ou nouvelle Délégué (e) aux commissions communales : Vie associative, Information et communication, Tourisme, Ecoles et enseignement. POUR : 7 (Délibération N°49).

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la démission de Mme GASQ Muriel de ses fonctions de conseillère municipale de la commune de Le Cayrol et par la même de ses fonctions de déléguée aux commissions communales : Vie associative, Information et communication, Tourisme, Ecoles et enseignement, il convient que le conseil délibère pour désigner de nouveaux délégués.

Le conseil après délibérations, et à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la démission de Mme GASQ Muriel de ses fonctions de conseillère municipale en date du 26.11.2024,

- désigne comme délégué à la commission communale Vie associative : Mme GASQ non remplacée reste déléguée à cette commission Mme BURGUIERE Béatrice.
- désigne comme délégué à la commission communale Information et communication : Mme GASQ non remplacée, reste déléguée à cette commission : Mme BURGUIERE Béatrice
- désigne comme délégué à la commission communale Tourisme : Mme TEYSSERE Nathalie en remplacement de Mme GASQ, avec Mme BURGUIERE.
- désigne comme délégué à la commission communale : Ecoles et enseignement : Mme BURGUIERE Béatrice en remplacement de Mme GASQ, avec M. VALERY Bernard.

Questions diverses et réunions :

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes viendra en mairie le jeudi 27 février 2025 à 14 h pour une réunion sur le PLUI, et pour une visite sur le terrain.

Mme COULAUD Michèle a envoyé une lettre au conseil municipal pour remercier de la prime accordée sur le RIFSEEP.

Le maire informe qu'il a demandé à l'association Trait d'Union, qui s'occupe de réinsertion, s'ils voulaient s'occuper de l'entretien des espaces publics, l'entretien des cimetières resterait à M. GELY. M. COCHET de Trait d'Union doit faire une proposition. C'est cette association qui avait fait le nettoyage du pont de Bonneval.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir au contenu du prochain Bulletin municipal qui doit sortir en janvier 2025.

Fait à Le Cayrol, validé en séance du 14.01.2025

Le Maire

Bernard VALERY

SIGNÉ

Le secrétaire de séance :

LEGER Michaël.

SIGNÉ